

**CHAMPIONNAT CADET, MINIME ET BENJAMIN
MASCULIN ET FEMININ
REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

ARTICLE 1

Les championnats cadets, minimes et benjamins sont ouverts aux Groupements Sportifs affiliés au Comité d'Ille-et-Vilaine de Basketball et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du Groupement Sportif fautif comme dernier de la poule.

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Basketball a toujours le droit de refuser l'inscription d'un Groupement Sportif dès lors qu'il motive son refus.

ARTICLE 2

Les Groupements Sportifs engagent leur ou leurs équipes au niveau Pré-Région, D1, D2 ou D3.

Une cellule « championnat » composée d'un membre du Bureau, de techniciens, de la Commission Sportive, de la CDAMC et de la Commission Mini se réserve le droit, après libre engagement des clubs, de la montée ou de la descente d'une équipe, selon le nombre d'engagement.

ARTICLE 3 : Le championnat

1ERE PHASE PRE-REGION	
2 Poles de 6*	
Poule A	Poule B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

2EME PHASE ELITE	
Poule A	
1	Perdant barrage
2	2ème PR A
3	2ème PR B
4	3ème PR A
5	3ème PR B
6	4ème PR A
7	4ème PR B
8	Meilleur 5ème PR*
EXCELLENCE	
Poule A	
1	5ème PR*
2	6ème PR A
3	6ème PR B
4	1er D1 A
5	1er D1 B
6	2ème D1 A
7	2ème D1 B
8	Meilleur 3ème D1*

DIVISION 1	
2 Poles de 6*	
Poule A	Poule B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

DIVISION 1	
Poule A	
1	3ème D1*
2	4ème D1 B
3	5ème D1 A
4	6ème D1 B
5	Meilleur D2*
6	Meilleur D2*
7	Meilleur D2*
8	Meilleur D2*

DIVISION 1	
Poule B	
1	4ème D1 A
2	5ème D1 B
3	6ème D1 A
4	Meilleur D2*
5	Meilleur D2*
6	Meilleur D2*
7	Meilleur D2*
8	Meilleur D2*

DIVISION 2
X Poles de 6

DIVISION 2
X Poles de 8
composées des équipes restantes de D2 1ère Phase
et des meilleures équipes de D3 1ère Phase

DIVISION 3
X Poles de 6

DIVISION 3
X Poles de 8
composées des équipes restantes de D3 1ère Phase

* choix effectué par la cellule championnat"

ARTICLE 4 : Classement

Se référer aux Articles 62 à 67 du Règlement Sportif des Championnats et Coupes d'Ille-et-Vilaine.

ARTICLE 5 : Brûlage et Personnalisation

Les joueurs des catégories minimales et benjamins ne peuvent participer qu'à une rencontre par journée de championnat, les règles de brûlage et de personnalisation ne s'appliquent pas. Toutefois, un joueur ne peut jouer que dans l'équipe du niveau immédiatement inférieur de son Groupement Sportif.

Les règles de brûlage et de personnalisation s'appliquent au championnat cadet.

ARTICLE 6 : Challenge Jeune

1- Il est organisé en fin de saison par le Comité. La finale oppose l'équipe qui accède à la Région en 1^{ère} phase contre le premier d'Elite en 2^{ème} phase.

2- La présence des équipes est obligatoire. En cas d'absence, il sera appliqué un forfait égal à 5 fois le barème habituel, et les frais des officiels leurs seront imputés.

3- Obligation de présenter les licences conformément au Règlement Sportif des Championnats et Coupes d'Ille-et-Vilaine.

ARTICLE 7 : OPEN catégorie benjamin(e)s

L'open benjamin(e)s fait partie intégrante du championnat. La participation des équipes qui y sont convoquées est donc obligatoire sous peine de pénalité.

ARTICLE 8

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau après avis de la commission Sportive ou Mini.